Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260127-20260105-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026-105

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 30/01/2026
Et Publication du : 30/01/2026

L'an 2026, le 27 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, Mme MOREL Patricia, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. SOUCHET Frédéric, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à Mme BRULE Delphine, M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. GRIJOL François à Mme JUBIN Sophie, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia
Absent(s) : M. DANIELO Philippe, M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : M. TAVERNIER Jean-Sébastien

2026-01-05 – Chemins : acquisition de parcelles

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu les documents d'arpentage établis à la suite des divisions parcellaires réalisées ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles concernées ;
L'adjointe à l'urbanisme informe le Conseil municipal de la proposition de vente des parcelles cadastrées section ZP numéros 19, 476 et 487, issues des divisions parcellaires réalisées, pour une surface totale de 4 706 m².
Le prix de vente est fixé à 2 300 € par hectare, soit un montant total de 1 082,38 € pour l'ensemble des parcelles.
Il est également précisé que le solde des frais de géomètre, s'élevant à 726 € TTC, sera pris en charge par la commune de Berric.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser l'acquisition par la commune de Berric des parcelles cadastrées section ZP n°19, 476 et 487, pour une surface totale de 4 706 m² ;
- d'approuver le prix d'acquisition fixé à 1 082,38 €, correspondant à un prix de 2 300 € / hectare,
- de prendre en charge le solde des frais de géomètre, pour un montant de 726 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de cette acquisition,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260127-20260105-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

